

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2023_0002 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 23/01/2023
Objet : marché relatif à l'opération "arbres en ville" de la ville de Tourcoing

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 27/01/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d_cision.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

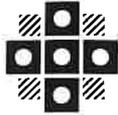
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230123-DCP_2023_0002-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/01/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0002

Objet : Marché 23.002 – Opération
« arbres en ville ».

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-8 ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la volonté de favoriser le développement de la nature en ville et le projet participatif par lequel les habitants de la ville de Tourcoing ont été amenés à voter pour des emplacements de plantation d'arbres à Tourcoing.

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché 23.002 portant plantations d'arbres dans le cadre du projet « Arbres en ville » avec la société FRANCE ENVIRONNEMENT sis au ZA les Marlières à AVELIN (59 710) et dont le numéro de SIRET est le 39337406100025, pour un montant de 35 458,22 euros HT.

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée de 90 jours calendaires à compter de la notification de l'Ordre de Service. Le délai d'exécution comprend une période de préparation de 05 jours calendaires.

Article 3 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **23 JAN. 2023**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint

Jean-Marie VUYLSTEKER



DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :